

Principales étapes

juillet 2001 Création d'A.D.I.VALOR et lancement du programme emballages vides de produits phytopharmaceutiques

Mise en place du programme d'élimination des PPNU Signature du 1er accordcadre avec le Ministère en charge de l'environnement



2008 2010 Lancement des programmes :
• big-bags et sacs plastiques

- d'engrais et amendements • flms plastiques d'élevage et de maraîchage
- emballages vides de semences
 emballages vides de produits
- emballages vides de produits d'hygiène de l'élevage laitier

2^{ème} accord-cadre avec le Ministère en charge de l'environnement 2011

2013 2015

Lancement des programmes :
• ficelles et filets balles rondes

• filets paragrêle

Lancement de l'initiative ECO EPI pour la collecte des équipements de protection individuelle chimique usagés signature du 3ºme accord-cadre avec le Ministère en charge de l'environnement

2016

2018

Signature du 1er accord-cadre avec le Ministère en charge de l'agriculture

Lancement du programme gaines souples d'irrigation et emballages vides des produits œnologiques et d'hygiène de cave

2019

2020

Loi économie circulaire : la filière A.D.I.VALOR reconnue par les pouvoirs publics.

Prorogation du 3ème accord-cadre avec le Ministère en charge de l'environnement pour la période 2021-2023 Lancement des programmes emballages de plants de pommes de terre et emballages des produits d'hygiène de l'élevage (porcin, avicole, caprin, ...)

2021

2022

Exposition-photos "Recycler c'est dans ma nature" au Salon de l'Agriculture (20 ans d'A.D.I.VALOR) Prorogation du 1er accord-cadre avec le Ministère en charge de l'agriculture pour la période 2022-2024

Lancement des programmes :
 emballages vides de nutrition animale
 hoites de graines de hetteraves

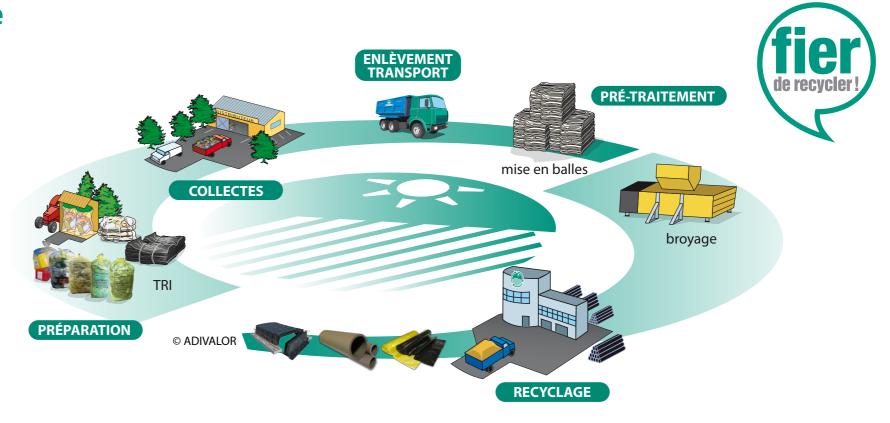
boites de graines de betteraves
 pots horticoles professionnels

2023

Le succès d'une initiative collective et volontaire du secteur agricole

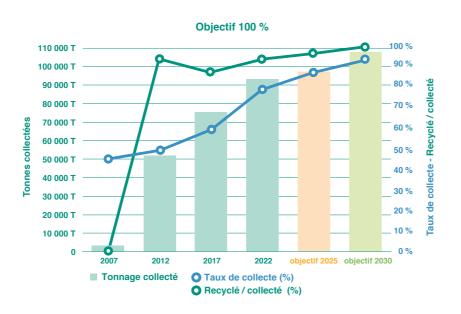
Depuis 2001, A.D.I.VALOR incarne et valorise l'engagement responsable des acteurs de la collecte et du recyclage des emballages et plastiques en agriculture.

A.D.I.VALOR unit les efforts et les savoir-faire d'entreprises aussi diverses que les exploitations agricoles, les industriels de la chimie et de la plasturgie, les coopératives et négociants agricoles, les entreprises de l'environnement, les usines de recyclage et les fabricants d'emballages.



Engagés collectivement pour atteindre le "100 % collecté, 100 % recyclé " d'ici à 2030

L'engagement volontaire des différents acteurs de la profession agricole a démontré son efficacité : les objectifs visés, définis en accord avec les pouvoirs publics, ont été régulièrement atteints voire dépassés.



Le fonctionnement de la filière de recyclage repose sur le principe de responsabilité partagée entre l'ensemble des professionnels de l'agrofourniture :

- 300 000 agriculteurs trient, préparent et apportent leurs déchets aux dates et lieux fixés par leurs opérateurs de collecte.
- 1300 opérateurs de collecte (à 80 %, des coopératives et négociants agricoles), réalisent la collecte auprès des agriculteurs, en mobilisant

leurs collaborateurs et leurs moyens logistiques. Les Chambres d'agriculture et d'autres organismes, appuyés par le réseau syndical de la FNSEA, contribuent à l'organisation et à l'information sur

• Plus de **350 metteurs en marché**, industriels ou importateurs contribuent au financement des différents programmes de collecte et de valorisation, via une éco-contribution spécifique.

Les pictogrammes A.D.I.VALOR, pour les emballages, ou APE (Agriculture Plastique Environnement) pour les plastiques, indiquent que les produits commercialisés incluent dans leur prix une éco-contribution, et peuvent être ainsi collectés.





25 types de déchets triés,* collectés et valorisés



PPNU Produits Phytopharmaceutiques Non Utilisables - EPIU Équipements de Protection Individuelle Usagés EVPHEL Emballages Vides de Produits d'Hygiène de l'Élevage Laitier - EVPOH Emballages Vides de Produits Cenologiques et d'Hygiène de la cave - EVPHE Emballages Vides de Produits d'Hygiène des autres Elevages

* Démarrage des collectes prévu fin 2023 pour les déchets de la nutrition animale et ceux de l'horticulture.

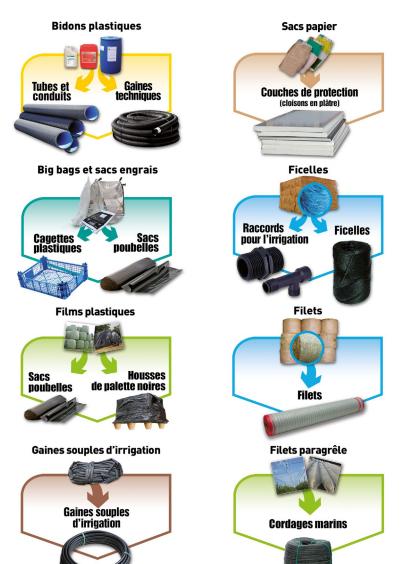
Acteurs de l'économie circulaire



Les partenariats engagés avec 110 entreprises de l'environnement vont contribuer à l'émergence de 5 nouvelles usines de recyclage en France et en Europe sur la période 2022 - 2024. Chacune d'entre elle sera en mesure de transformer plus de 10 000 tonnes de déchets plastiques en granules de plastique recyclé en remplacement de matières premières neuves.

Plus de 90 % des emballages et plastiques collectés sont recyclés

Ces matières plastiques recyclées (MPR) vont être utilisées en remplacement de matières plastiques vierges pour fabriquer de nouveaux produits plastiques. L'utilisation de MPR permet donc d'économiser des ressources non renouvelables et contribue à la réduction des émissions de CO2.



Chiffres-clés

300 000 agriculteurs

trieurs

1300

opérateurs de collecte

8 500

points de collecte

> plus de 350

industriels ou importateurs contributeurs

plus de 93 000 tonnes

de plastiques et emballages usagés collectées

séparément

plus de 12 600 tonnes de produits phytopharmaceutiques non utilisables éliminées depuis 2002

de m³

collectés

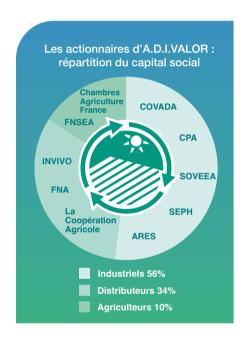
45 000

demandes d'enlèvement

La ferme France exemplaire

La France est aujourd'hui le **seul pays d'Europe** à disposer d'une organisation aussi performante, dédiée à la gestion de la fin de vie de l'ensemble des déchets agricoles. **Le savoirfaire de la France fait donc référence**, tant au niveau européen que mondial.





L'éco-organisme de la filière agricole

A.D.I.VALOR est une société privée (Société par Actions Simplifiée), sans but lucratif : ses actionnaires s'engagent à réinvestir tout excédent éventuel dans l'activité de l'entreprise.

A.D.I.VALOR définit les modalités techniques de gestion des différents intrants agricoles en fin de vie, du tri chez l'agriculteur jusqu'au traitement final.

L'éco-organisme accompagne les opérateurs de collecte et les conseille sur l'organisation, en formant les agents de collecte et en proposant des outils de communication et de pilotage. Des soutiens financiers incitent à améliorer la performance des collectes.

A.D.I.VALOR pilote un programme d'études et d'expérimentation qui vise à améliorer l'efficacité de la chaîne d'opération de la préparation chez l'agriculteur jusqu'au recyclage.



En 2018, A.D.I.VALOR a obtenu le renouvellement de la certification "ISO 9001 : 2015" pour son système de management de la qualité de ses services.

Cette certification traduit l'engagement d'A.D.I.VALOR à améliorer, en continu, la qualité d'écoute et des services apportés à ses partenaires.

D'une durée de trois ans, la certification a été renouvelée en février 2021.

20 ans d'engagement reconnus par les pouvoirs publics





L'article 62 de la loi économie circulaire (AGEC) inscrit, depuis début 2020, le **caractère spécifique de la filière de gestion des déchets de l'agrofourniture** dans le paysage des filières de gestion de déchets, dites à Responsabilité Élargie du Producteur (REP).

La prorogation de l'accord-cadre, conclue fin 2020 avec le ministère de la Transition écologique et de la cohésion des Territoires, confirme le **bien-fondé de cette approche spécifique pour le secteur agricole**. Cela responsabilise l'ensemble des acteurs de la fillière.

Un **accord-cadre** a par ailleurs lui aussi été conclu et puis prorogé début 2022, avec le **ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire**, et ce afin de renforcer les collaborations qui permettent et promotionnent une **gestion performante des déchets agricoles**.

ievaisledireàmamère 700 381 050 pre 1yos

ACTIONNAIRES

ARF

Association pour la Récupération et le recyclage des Emballages de Semences

Chambres d'Agriculture France

Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture

COVADA

Collecte et Valorisation des Déchets Agricoles

CPA

Comité français des Plastiques en Agriculture

FNA

Fédération du Négoce Agricole

FNSF

Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles

InVivo

Union des Coopératives agricoles

La Coopération Agricole

Représentation unifiée des entreprises coopératives agricoles

SEPH

Solution pour les Emballages de Produits d'Hygiène

SOVEEA

Société de Valorisation des Eco-actions des Engrais et Amendements

